

MAROMME

Travaux de peinture 2019

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Mise en peinture de sites suivants :

Ecole élémentaire Thérèse DELBOS
Ecole élémentaire Gustave FLAUBERT
Ecole élémentaire Jules FERRY
Ecole maternelle Paul FORT

Lieu d'exécution : Commune de MAROMME.

Mode de passation : Marché de Travaux passé sous la forme d'une procédure adaptée et est soumis aux dispositions des articles L2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

Décompositions en tranches et en lots : le marché n'est pas alloti

Variantes : les variantes ne sont pas autorisées

Négociation : La ville de Maromme se réserve le droit de négocier.

Sous-traitance : La ville de Maromme n'autorise pas la sous-traitance.

Réalisation des travaux :

Le délai d'exécution est fixé entre le **8 juillet et le 23 août 2019** avec une période de préparation du 11 juin au 7 juillet 2019

Les travaux seront impérativement réalisés durant cette période.

Date de démarrage des travaux définie par un ordre de service.

Validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Visite obligatoire - deux visites communes sur rendez-vous :

- le 22 mai 2019 à 14 h (rendez-vous devant l'école Jules Ferry - parking route de Duclair),

- le 29 mai 2019 à 9 h (rendez-vous devant l'école Jules Ferry - parking route de Duclair),

Retrait des dossiers :

Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme

www.ville-maromme.fr (onglet Mairie-rubrique Marchés publics)

sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Remise des offres :Présentation des offres dématérialisées :

Conformément aux articles 38, 39, 40, 41 et 42 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante :

5 juin 2019 à 16 h 00

La copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée

Jugement des offres :

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants la méthode ci-dessous, correspondant à une pondération utilisée.

- ❖ Le prix : 60 %
- ❖ Mémoire technique détaillé : 40 %
 - analyse des produits utilisés (fiches techniques), qualités environnementales : 15 %
 - note méthodologique détails de réalisation et de mise en œuvre (délais de réalisation, planning, sécurité, propreté,..) : 15 %
 - Moyens dédiés, qualifications, habilitations (personnel, matériel ...) 10 %

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat).

Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».

Elimination des candidats

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles et obligatoires mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.
- les candidats n'ayant pas complété toutes les lignes du bordereau des prix
- les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire

Pièces à remettre :

Pièces contractuelles :

- L'Acte d'Engagement complété, paraphé et signé.
- Le C.C.P., paraphé, signé.

Pièces obligatoires :

- DUME ou
 - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales
- Extrait K bis
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- L'attestation de visite dûment complétée et signée.
- Un mémoire technique complet et détaillé (fiches techniques des produits, note méthodologique, mode de réalisation, moyens dédiés, planning)
- Habilitations, qualifications, certifications ...

Autres documents demandés :

- Un R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références similaires et tout document permettant d'apprécier le travail réalisé datant de moins de 5 ans

Renseignements :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Affaires générales et juridiques**
Tél. : **02 32 82 22 03** Télécopie : **02 32 82 22 28**
E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr
- Pour des renseignements d'ordre technique : **M. E. BOUTTE**
Tél. : **06 84 83 27 71** Télécopie : **02 32 82 22 28**
E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 16/05/2019